



L'année 2019 est une année particulièrement riche pour les conseils de quartier vénissiens. C'est une année de consolidation pour les délégués élus depuis fin 2017 et de concrétisation des premières actions et projets réfléchis collectivement. Les délégués se sont mobilisés dans des domaines très variés comme l'environnement, la voirie, la sécurité ou encore la propreté urbaine. La plateforme Webquartier a répertorié depuis le 1^{er} janvier plus de 500 questions posées par les délégués ou les habitants venus aux permanences. Ces doléances font l'objet d'un suivi rigoureux par les services de la Ville. Dans le même objectif d'améliorer encore le traitement des dysfonctionnements sur l'espace public, la Ville a mis en place en février dernier un nouvel outil en ligne appelé « Clic » Contrat Local d'Information Citoyenne. Il est important que les habitants s'en saisissent au quotidien car la qualité du cadre de vie est l'affaire de tous. Au delà du signalement de problématiques, les délégués de quartier s'investissent tout au long de l'année lors de manifestations citoyennes, comme la semaine de la propreté ou la semaine du développement durable. Ils sont également à l'initiative de moments de dialogue, de solidarité et de convivialité en organisant des fêtes de quartier. Les trentièmes assemblées générales sont l'occasion de remercier une nouvelle fois les délégués pour leur contribution active au bien vivre ensemble à Vénissieux.

Le mot du Président

Un temps privilégié pour échanger sur la vie de notre quartier

Je remercie toutes les personnes qui ont participé, très nombreuses, à cette assemblée générale. Cette rencontre a permis aux habitants d'interpeller la Ville et les partenaires institutionnels que sont notamment les bailleurs ou la police nationale sur différentes problématiques. Tous les sujets ont pu être abordés qu'il s'agisse de regroupements de personnes générant des trafics rue Pierre Stoppa, de dépôt sauvage des encombrants dans certaines résidences du quartier ou bien de la vitesse excessive des véhicules vers le groupe scolaire. Les signalements recensés lors de l'assemblée générale feront l'objet d'un traitement par les services compétents et le conseil de quartier se saisira des thématiques évoquées lors des prochaines permanences.

Une mobilisation au quotidien pour des résultats concrets sur le terrain

Je remercie les délégués de Parilly pour leur assiduité, leur envie constante de prendre part à l'amélioration de notre cadre de vie et leur contribution constructive aux grands projets mis en œuvre dans le quartier. Je citerai notamment le réaménagement de l'ancienne route d'Heyrieux qui apportera plus de sécurité et de confort aux piétons et aux cyclistes et apaisera la circulation dans ce secteur résidentiel ou

bien le suivi du nouveau quartier Grand Parilly - Puisoz. Les délégués sont aussi attentifs aux travaux de voirie qui impacteront dans les prochaines années le parc de Parilly, poumon vert très précieux pour le secteur et pour la ville, et ont suivi les principaux chantiers comme la réfection du chemin des Balmes ou les aménagements engagés autour de la place Grandclément.

La participation citoyenne est un levier essentiel pour accompagner l'évolution du quartier et la réflexion de chaque habitant est importante ; c'est pourquoi je vous invite à venir assister aux permanences du conseil de quartier Parilly qui se réunit chaque 2^e jeudi du mois au foyer Marcel Sembat à partir de 18h15.

Tous les comptes rendus sont à votre disposition sur le site de la Ville à la rubrique conseils de quartier. ●



Jean-Louis PIEDECAUSA

Président du Conseil de quartier composé de : Jean-Jacques Basset, Christelle Charrel, Hélène Dorier, Hervé Groleas, Monique Guillaume, Georges Louis

Paroles d'habitants

Circulation des poids lourds et voirie

Rue Berliet, un habitant note le passage de nombreux poids lourds. Ils circulent jusqu'au Centre social. Ces difficultés sont connues à Vénissieux du fait de la présence des industries. Il s'agit donc de trouver un compromis car les habitants ont tout intérêt à voir conserver une activité économique importante dans la ville. En revanche, rue Berliet, ils ne devraient pas se déplacer jusqu'au Centre social. Cela mérite une visite pour constater le problème et mener une action préventive auprès de l'entreprise ou encore la mise en place d'une signalétique interdisant le passage des poids lourds sur certains tronçons. En cas d'infractions, il peut également y avoir des sanctions.

Chemin des Balmes, une bouche d'égouts est détériorée. La Métropole est prévenue. Elle doit refaire la tranchée d'ici fin novembre et à cette occasion, la bouche d'égout sera réparée.

SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT : CLIC
services.demarches.venissieux.fr/clic

Insécurité

Rue Pierre Stoppa, en face de la rue Germaine Tillon, les riverains signalent un problème de trafic de stupéfiants. Par ailleurs, les voitures circulent beaucoup trop vite. Un équipage de la police municipale a été envoyé sur ce site et continuera de passer régulièrement, des radars mobiles sont proposés ainsi que des actions coordonnées avec la police nationale comme les contrôles avec interception. Par ailleurs, pour mieux sensibiliser la population, il a été demandé au Président de la Métropole une campagne de prévention routière uniforme sur toutes les villes de l'agglomération. Concernant les trafics de stupéfiants, des résultats probants sont perceptibles sur le territoire vénissien depuis le début de l'année 2019 notamment grâce au déploiement de la Police de Sécurité du



Quotidien et au dispositif QRR (Quartier de Reconquête Republicaine). Cependant, la participation de tous est nécessaire, notamment celle des habitants afin de croiser les informations servant à démanteler les réseaux. Plusieurs points sont déjà bien identifiés sur la commune. Le travail continue concernant les incivilités du quotidien dans le but d'améliorer la vie des habitants. C'est l'addition de solutions qui permet de sortir de l'impasse sans oublier le travail partenarial, d'entraide entre services, police judiciaire, gendarmes, sûreté départementale, police nationale mais aussi Impôts, Ville, Éducation Nationale...

TOP

Service Prévention - médiation de la Ville 7j/7 et 24h/24h
04 72 51 52 53
En cas d'infractions ou de délits, appelez le **17**.

Aménagement du Grand Parilly - Puisse

Une habitante questionne l'impact des nouvelles infrastructures et notamment des nouveaux logements sur les habitants. Il est rappelé que des concertations publiques ont eu lieu pour le Grand Parilly. 30 à 40 logements sont créés mais c'est surtout un nouveau quartier avec des activités commerciales, un hôtel Eklo (familial, économique et écologique), un restaurant (les Trois Brasseurs), des services publics (CPAM, CARSAT), un immeuble de bureaux avec des commerces en rez-de-chaussée (tabac presse, boulangerie, supérette...). Des négociations sont en cours pour l'installation de professionnels de santé pluridisciplinaires et d'une crèche... Toute une nouvelle vie va se déployer sur ce nouveau quartier sans oublier toutes les actions menées concernant l'emploi : les enseignants recrutent en particulier parmi les Vénissiens. Il faut également noter que les constructeurs d'immeubles se sont engagés à réserver sur leurs chantiers des heures pour personnes en insertion professionnelle.

Et les distributeurs automatiques

La Ville a demandé l'installation d'un distributeur au Puisse mais les banques ne sont pas intéressées. 7 banques ont été rencontrées au total mais selon elles, pour avoir un distributeur rentable, il faut une agence. A Vénissy, seule la banque postale a accepté. Ce refus est également lié aux évolutions des moyens de paiement : on paie maintenant avec son téléphone ou en ligne... du fait de cette transformation, il y a de moins en moins de distribution d'argent liquide. C'est tout le processus de dématérialisation avec les risques d'exclusion en découlant. Pour rappel, il y a un distributeur à Carrefour. ●

Visite du territoire

L'assemblée générale a été précédée d'une visite de territoire des quartiers Parilly et Jules Guesde le samedi 12 octobre.

Le samedi précédant les assemblées générales des quartiers Parilly et Jules Guesde, élus, techniciens et habitants se sont retrouvés à 9h, place Grandclément pour la présentation du projet de requalification de l'ancienne route d'Heyrieux. Pour sécuriser la circulation du quartier résidentiel de Parilly, la bretelle d'accès depuis le boulevard Charles de Gaulle va être supprimée. Les trottoirs, les chaussées et les stationnements seront repris pour mieux matérialiser les espaces de circulation et de stationnement permettant la création de vingt places supplémentaires. À cela s'ajoute la création de pistes cyclables bilatérales sur la partie à double sens et un contre sens cyclable sur la partie à sens unique. Ce projet de voirie s'accompagne d'aménagements paysagers. Les travaux, d'une durée de six mois, commenceront à l'automne 2019. À 10h, les habitants de Jules Guesde ont rejoint le groupe au foyer Marcel Sembat où une chaudière gaz Boostheat a été installée. Boostheat, implantée à Vénissieux, est une entreprise fabricant des chaudières innovantes



au gaz naturel, à forte efficacité énergétique et faible impact environnemental. La Ville a conclu un partenariat avec l'entreprise pour la réalisation de trois installations pilotes sur des équipements communaux identifiés pertinents et compatibles en terme de puissance et d'usages : le foyer Marcel Sembat, les locaux Billon (syndicat et OMR - Office Municipal des Retraités), et la maternelle annexe du groupe scolaire Gabriel Péri. Pour le foyer Marcel Sembat, la Ville ne paie aucune

prestation à la mise en service et paiera la chaudière dans deux ans au prix de 2 000 € TTC, si elle souhaite la conserver. Le coût des travaux d'installation des réseaux et radiateurs est de 10 800 € TTC. Boostheat assure gratuitement l'installation de la chaudière et l'entretien, la maintenance et le gros entretien-renouvellement des installations pendant une période de deux ans. Les travaux se sont déroulés au cours de l'été 2019 pour une mise en service au redémarrage du chauffage. ●

Agenda

**PERMANENCE LE 2^E JEUDI
DU MOIS À 18H15**

Foyer Marcel Sembat
12 décembre